

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Ouverture des conteneurs (échantillonnage, contrôle, douanes...)	1,2-Dichloroéthane	Possible	Produits pouvant être présent dans l'air d'un conteneur traité par fumigation.
	<i>Tétrachlorométhane</i>	Possible	
	Dibromoéthane	Possible	
	<i>1,3-Dichloropropène</i>	Possible	
	Formaldéhyde	Possible	Produit pouvant être présent dans l'air d'un conteneur traité par fumigation ou émis par certaines marchandises.
	<i>Dichlorométhane</i>	Possible	Produits émis par certaines marchandises dans l'air des conteneurs.
	Benzène	Possible	
	<i>Styrène</i>	Possible	
	<i>Éthylbenzène</i>	Possible	Produit pouvant être présent dans l'air d'un conteneur désinfecté à l'aide d'oxyde d'éthylène.
	Oxyde d'éthylène	Possible	
<i>Fumonisine B1</i>	Possible		
<i>Fumonisine B2</i>			
<i>Ochratoxine A</i>			
Déchargement à l'aide de chariot automoteur	Voir les cancérogènes listés dans l'activité ci-dessus		
	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Très probable	Émis par les chariots automoteurs diesel.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Fiche d'aide au repérage « Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérigènes (FAR) » (FAR 0)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%200>

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Page web du site INRS « Logistique »

<http://www.inrs.fr/metiers/logistique.html>

Article Décryptage de la revue Hygiène et sécurité du travail de l'INRS « Conteneurs maritimes : attention aux vapeurs et gaz dangereux » (DC 4)

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=DC%204>

Brochure INRS « Mycotoxines en milieu de travail » (ED 4411)

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=ED%204411>

Pour agir sur les risques

Circulaire ministérielle de la Direction générale du travail « Prévention et à la protection des travailleurs contre les risques chimiques dans les conteneurs et autres contenants de marchandises » (Circulaire DGT/CT2/2015/160 du 7 mai 2015)

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=39649>

Brochure INRS « 7 étapes pour ouvrir un conteneur en toute sécurité » (ED 6194)

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=ED%206194>

Affiche INRS « J'ouvre un conteneur » (AD 772)

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=A%20772>

Autocollant INRS « J'ouvre un conteneur... Attention ! Je prends mes précautions » (AK 773)

<http://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=A%20773>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](#) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 45 • Mise à jour juillet 2015



Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr